

reconduit, quinze ans plus tard, à Cherbourg, le roi Charles X. Non-seulement d'après ses propres aveux, M. Barrot a été volontaire royal ardent en 1815; non-seulement il montait lagarde dans les appartemens de Louis XVIII, la nuit du 20 mai; non-seulement il versa d'abondantes larmes, au départ du prince; non-seulement il eut besoin que l'on contint l'élan de son enthousiasme, sans doute pour l'empêcher de suivre Louis XVIII à Gand, comme d'autres volontaires le firent; mais, près d'un mois avant le retour de S. M. pendant que le roi était à Gand, M. Barrot, qui a tant déclamé l'autre soir, a espéré, désiré, pétitionné, dans la chambre des avocats, ce que M. Guizot s'était contenté de prévoir! Voilà donc ce grand patriote convaincu par ses propres paroles, d'avoir en 1815, souhaité, demandé, au milieu des cris des fédérés, la défaite de l'armée française à Waterloo; et il mettait tant d'ardeur à désirer la victoire des Anglais, des Prussiens et des Autrichiens, qu'il se vantait d'avoir bravé pour signer sa pétition, les cris des fédérés. M. Guizot, lui, ne désirait pas l'anéantissement de l'armée française, il ne signait pas des pétitions pour le demander; il se bornait à le prévoir, comme la conséquence fatale et inévitable d'une coalition de l'Europe entière contre la France épuisée; et il faisait les efforts d'un homme intelligent et ami de son pays, pour qu'un malheur plus que probable, qui serait suivi de la rentrée de Louis XVIII en France, y ramenât au moins la liberté constitutionnelle, comme adoucissement à nos désastres. M. Barrot, qui ne hait pas l'hypocrisie, lui a laissé croire, l'autre soir, à la douleur que lui causa la dernière invasion; tandis qu'il se vante, dans la brochure qui nous occupe, de l'avoir souhaité un mois d'avance. Il a jeté sa parole emphatique dans le concert d'injures convenues d'avance contre M. Guizot; et pendant qu'il mentait à la voix de sa conscience, M. Guizot, en homme digne, en homme délicat, en homme noble, quoique son père n'ait point été seigneur de plusieurs communes, avait et gardait dans sa poche la brochure que nous avons sous les yeux! Il lui eût suffi d'en lire trois lignes; celles où M. Barrot signe la pétition qui demandait le retour du roi, et par conséquent la victoire de la coalition européenne, pour le couvrir de confusion et de honte; et M. Guizot ne l'a point fait!

La Gazette Universelle d'Augsbourg, contient au sujet de ces récriminations réciproques, que tous les amis du repos et de la tranquillité de la France déplorent sincèrement, des réflexions qui nous paraissent fort sensées. En voici la traduction: Pour quoi cette vivacité, cette fureur? Voilà donc le résultat de vos intrigues! Voulez-vous anticiper sur l'histoire, vous voulez faire l'histoire, et vous ne connaissez pas même votre propre époque. Il n'y a plus de cardinal de Richelieu qui écrasait ses adversaires sous les coups de sa foudre; il n'y a plus de Louis XIV qui entrait dans la salle du parlement, le fouet à la main; il n'y a plus de Robespierre avec l'échafaud; il n'y a plus de Bonaparte, avec Vincennes; 1830 a rendu ridicule tout coup-d'état; il n'y a plus de *Deus ex machina*. C'est par l'esprit, la raison, la volonté qu'il faut triompher.

Sans doute, la tâche des gouvernans est une tâche difficile, mais elle l'a toujours été. Il n'y a que les conditions du jour qui en France soient actuellement différentes de ce qu'elles étaient auparavant. A quoi bon ces récriminations? On peut les adresser à chacun. Si M. Guizot a été à Gand, le comte Thiers a été à l'armée de Condé, si le comte Molé a été ministre de Louis XVIII, Odilon Barrot a été volontaire royal en 1815; si le baron Pasquier a été ministre de la restauration, M. de Sade a été au service d'Angleterre pendant la révolution; si M. Madier de Montjan était légitimiste en 1815, il est devenu philippiste en 1830; si M. Thiers a été dans le *National* un républicain à la Carrel, il ne s'est fait que trop tôt le persécuteur des républicains du *National*. Cinquante années se sont passées dans de grandes révolutions; tous les hommes ont été lancés hors de leurs positions naturelles, quel est celui qui peut se disculper? Où est le juste? Le mot *fétrir* n'aurait pas dû être inséré dans l'adresse; aucun ministre, aucun député n'y croit individuellement. La cause des légitimistes dans la chambre a été complètement perdue en tant que légitimiste,

par l'extrême maladresse de ses défenseurs, mais il en peut résulter quelque chose de bon: ils laissent leur idéal peu pratique au fond de leur conscience, s'il y a là pour eux affaire de conscience (car ce n'est pas une affaire nationale), ils s'adressent aux intérêts nationaux, attendu que la polémique des journaux légitimistes est impossible dans la chambre et que, fût-elle possible, elle ne mènerait à rien.

Les hommes du pouvoir changent, les intérêts nationaux restent; c'est de ceux-ci seulement qu'il s'agit. Qu'importent *Belgrave-Square* et la cour; que sont-ils auprès de la paix et de la guerre, du commerce et de l'industrie, des arts et des sciences, et de tant d'autres choses? Il est temps de sortir une fois pour toutes de cette déplorable situation. Le peuple reste froid et indifférent, les partis-mêmes sont depuis longtemps las et fatigués. Parmi les légitimistes il n'y a que de la fougue et de l'emportement de salon; l'opposition ne respire que la haine contre les personnes; il en est de même du centre gauche et même des centres; il ne s'agit même plus de partis, et moins encore de choses de quelque grandeur; c'est une haine personnelle et de coterie, rabaisée encore par les rivalités qui existent depuis 1830 entre les possesseurs de portefeuilles. C'est un bien triste spectacle que l'humiliation d'un adversaire et la joie de celui qui en triomphe. Que personne ne se réjouisse du malheur d'autrui. Aujourd'hui à moi, demain à toi, dit le proverbe; c'est ce que M. Thiers peut apprendre aussi bien que M. Guizot, que M. Molé.

Qu'on lève les yeux, qu'on considère la nation, l'Europe! Que doit penser le peuple de ces jalousies, de ces rivalités? Que doit en penser l'étranger? Il est bien vrai que c'est principalement aux journaux qu'il faut s'en prendre. Qu'on lise ce que l'*Univers* et le *Journal des Débats* disent sur les affaires religieuses; qu'importe que celui-ci soit bien et l'autre mal rédigé? Voyez avec quelle frénésie ils s'attaquent aux choses les plus saintes, avec quelle impardonnable légèreté ils les lacèrent et les traînent dans la boue! Il en est de même du *Constitutionnel* quand il s'épuise en éloges sur le discours de M. d'Isambert, un des principaux partisans de l'abbé Chatel. Et puis la manière dont ces journaux se dénigrent l'un l'autre; ici l'on déchire Guizot, là on représente Odilon-Barrot comme un sot et un niais; presque nulle part un jugement sain sur les choses et les personnes. Mais qu'on le sache bien à l'étranger; la nation ne se ressent pas le moins du monde de toutes ces menées; on ne fait que griffonner dans les journaux et jouer la comédie dans la chambre. La nation s'attend à de tout autres choses: elle veut un gouvernement ferme, des chemins de fer pour le commerce et l'industrie, des encouragemens pour les sciences, le réveil du sentiment religieux; elle ne soupire qu'après l'organisation de l'état. Ces élémens de dissolution, de haine et de mépris, qui se reproduisent à tout moment dans les journaux, on ne les rencontre plus nulle part; ce n'est que sur leur ruine complète que la nation pourra fonder son avenir.

AFFAIRE DE M. DE SALVANDY.

Voici quelques nouveaux détails contenus dans une correspondance de Paris et qui complètent l'histoire du différend survenu entre le roi et M. de Salvandy.

L'affaire de M. Salvandy a quelque ressemblance avec celle de M. Olozaga. Ici, comme en Espagne, c'est le roi seul qui est aux prises avec un de ses anciens ministres, ambassadeur et vice-président de la chambre; le ministère est en dehors de cette décision qui préoccupe si vivement les esprits, et doit avoir du retentissement à la chambre. Dans cette circonstance, le roi a blessé tous les nombreux partisans du principe *le roi règne et ne gouverne pas*. Il a blessé aussi la susceptibilité de ses ministres. M. de Salvandy, dont la vanité et les absurdes prétentions ont paru souvent ridicules, est cependant un homme loyal et considéré; il est d'ailleurs le seul représentant à la chambre de l'ancien cabinet Molé.

M. Guizot n'avait pas reçu sa démission, car M. de Salvandy l'avait envoyée directement au roi dont il avait personnellement à se plaindre. Il a profité de cette circonstance pour essayer de faire revenir l'ambassadeur de sa résolution. Il s'est adressé

d'abord au roi, auquel il a fait comprendre que cette affaire produisait un très-mauvais effet et qu'il serait convenable de faire quelques démarches auprès de M. de Salvandy. Le roi y ayant consenti, M. Guizot a chargé M. Duchatel et M. Martin du Nord de négocier la réconciliation auprès de M. de Salvandy. Cette démarche était arrangée, une note allait paraître dans le *Moniteur*, annonçant que le roi n'avait pas accepté la démission de M. de Salvandy, lorsqu'une nouvelle circonstance a de nouveau tout rompu. Le roi exigeait que M. de Salvandy quittât Paris dans l'espace d'un mois et se rendit à son poste afin de mettre un terme au scandale que sa conduite avait causé. M. Guizot a fait connaître à M. de Salvandy cette décision du roi, et vous savez le reste. Hier le roi a présidé le conseil des ministres et la démission de M. de Salvandy a été acceptée.

La Presse contient les réflexions suivantes sur l'affaire de M. de Salvandy, que ce journal blâme d'avoir offert sa démission au roi.

Nous acceptons pour exacte, la version que les journaux ont donnée de la cause à laquelle serait due la résolution prise par M. de Salvandy, de résigner son titre et ses fonctions d'ambassadeur à Turin; nous admettons qu'il soit vrai que le roi se soit exprimé sur le vote du député de Lectoure, relatif au dernier paragraphe de l'adresse, en des termes de regret tels, que l'honorable vice-président de la chambre n'ait pas cru pouvoir conserver les hautes fonctions qu'il devait à la confiance de S. M. dans ce cas là même, tout en honorant l'indépendance, la susceptibilité et le désintéressement de M. de Salvandy, nous aurions approuvé sa conduite. Il y a des circonstances graves et solennelles dans la vie, où il ne faut penser à soi que second, où l'abnégation doit passer avant l'honneur, où l'honneur consiste moins à satisfaire sa fierté que sa conscience, à conquérir l'opinion qu'à affronter la calomnie. M. de Salvandy se trouvait dans une de ces circonstances délicates, où la liberté n'est pas entière, où l'on doit réprimer son premier mouvement quelque honorable qu'il soit, où le motif qui vous fait agir doit savoir faire naître un prétexte qui le voile, où la prudence exige qu'on n'arrive au but que par un circuit; M. de Salvandy, après l'entretien qu'on a rapporté, devait attendre pour donner sa démission qu'il en eût provoqué un autre avec le ministre responsable. C'est le conseil que lui eussent donné tous ses amis s'il eût pris le temps de s'adresser à eux. Il n'y a pas de circonstances, il n'y a pas de considérations par lesquelles puisse justifier le fait d'avoir découvert la personne du roi.

TRAITÉ DE COMMERCE ENTRE LES ÉTATS-UNIS ET LE ZOLLVEREIN.

Nous donnons ci-après deux documens d'une haute importance: c'est la correspondance officielle entre M. Wheaton le baron de Bulow, relative au traité de commerce entre l'Amérique du Nord et le Zollverein; dont nous avons parlé hier: Voici d'abord la note de M. Wheaton:

Berlin, 9 octobre 1843

Différentes circonstances m'ont empêché de répondre à la note que le ministère des affaires étrangères du royaume de Wurtemberg m'a adressée, et dans laquelle il me prie de vouloir bien communiquer au gouvernement prussien les avant-propos commerciaux que les états de l'Amérique du Nord accordent au Zollverein, dans le cas où ce dernier abaisserait les tarifs d'entrée sur les tabacs américains. Je suis à même de vous faire là-dessus des offres définitives, en réservant toutefois la sanction de mon gouvernement, qui ne manquera point de me faire savoir ses dernières instructions à ce sujet. Je propose d'entamer des négociations en partant de ce principe, que la part et d'autre les tarifs respectifs seront abaissés autant qu'il le permettra l'industrie des deux pays.

Dans le cas où le Zollverein n'augmenterait pas le tarif sur le riz et laisserait entrer le coton sans aucun droit comme par le passé, le gouvernement américain ne demande qu'un abaissement de tarif sur les tabacs de l'Amérique, et de son côté abaissera le droit d'entrée sur différens articles importés par le commerce du Zollverein, tels que la toile fabriquée, la soie pure ou les tissus soies et coton, la passementerie, la bijouterie

Pourquoi avez-vous précipité cette union en dehors de tous les usages ordinaires? n'est-ce pas parce que vous craigniez de garder près de vous une pupille dont on vous aurait accusé de diriger la fortune dans votre intérêt? N'est-ce pas dans la crainte de ce qu'elle pourrait faire de sa liberté, si elle restait seule dans le monde, sans famille pour la protéger, et privée même de cette suprême protection qu'on doit à un nom honorable? N'est-il pas vrai que c'est pour cela que vous avez voulu me marier avec M. de Bellestar, et que vous avez pressé si vivement ce mariage?

Eh bien, quand cela serait! dit M. Simon.

N'en résulte-t-il pas, Monsieur, que c'est ma misérable position qui vous a dicté la conduite que je n'accuse pas, la seule conduite que vous avez dû suivre? que c'est donc, comme je vous le disais, la faute de ce que je suis, qui a amené tout ce qui arrive.

Non, Mademoiselle, non, dit M. Simon, ce n'est pas cela. Puisque vous-même reconnaissez l'excellence de cette conduite, puisque vous-même vous avouez que ce que j'avais résolu était sage et convenable, vous devez parfaitement reconnaître aussi que, si l'on avait fait ce que j'avais dit, tout était sauvé, tout était fini.

Sans doute, Monsieur; mais vous aviez oublié peut-être que je paierais de mon bonheur cet avenir, cette protection dont on voulait couvrir le fatal héritage que j'ai reçu des miens.

Oh, mon Dieu! dit Mme Simon, qui dévorait silencieusement ses larmes, il le savait bien que tu ne serais pas heureuse, et il n'y a pas deux heures, que lorsque nous étions tous les trois en présence de ce M. de Bellestar, je voyais bien qu'il était désolé lui-même de ce qu'il te forçait à faire; je le voyais si bien, que je suis sûre qu'à ce moment-là il se consulta avec joie l'annonce d'un événement qui eût pu rompre ce mariage. Mais depuis ce moment, je ne sais ce qui est arrivé, ce qui lui a passé dans l'esprit... Enfin, nous avons tort, nous sommes coupables... Ah! dit Mme Simon, de passer enfant, c'est bien triste.

M. Simon, ne s'apercevant point, et Sabine ayant après avoir embrassé tristement sa tutrice:

Vous le voyez, Monsieur, je suis une cause de querelle entre vous qui êtes si bon et ma tutrice qui a été pour moi une mère si tendre; pour la première fois, il y a désaccord ici, et c'est moi qui suis la cause. J'ai cruellement blessé votre ami, pour lequel je n'avais senti que des sentimens pleins d'estime et d'affection; il est là qui souffre de ce que j'ai fait, et c'est moi qui lui ai porté le coup qui le tuera peut-être. D'un autre côté, j'ai blessé aussi un orgueil un homme auquel je n'ai rien à reprocher, que de ne pas être satisfaite de la faveur qu'il me fait, et je vous ai peut-être attiré un ennemi mortel et qui s'en prendra à vous des torts que j'ai eus seuls. Ne serait-ce pas à vous de me dicter la conduite que je dois tenir, quand même je ne vous en aurais pas tous les deux tristes, malheureux par ma faute? Vous le voyez, Monsieur, à tout temps que je quitte votre maison, que je m'éloigne. Vous ne devez pas souffrir de ce que le malheur m'a fait! l'époque n'est pas éloignée où vous pourrez me rendre légalement ma liberté. Encore quelques jours de patience, Monsieur, et vous n'irez plus à vous préoccuper de moi.

Pendant que Sabine parlait ainsi, les larmes l'avaient gagnée insensiblement, elles éclatèrent avec ses dernières paroles, et elle se retourna vers Mme Simon qui l'appela dans ses bras, et tous deux pleurèrent ensemble. M. Simon

se leva, et s'écria, mais à voix basse:

Ah! les femmes sont folles, ma parole d'honneur; elle ne comprennent rien aux exigences de ce monde; lorsque la moindre des choses s'oppose à ce qu'elles veulent, elles n'ont d'autre façon d'agir que de tout rompre, de tout briser.

Ah! mon ami! dit Mme Simon avec douleur.

Mon Dieu! repartit son mari, je ne parle pas pour toi, tu le sais bien. J'ai de l'humeur, j'ai le droit d'en avoir, et parce que je le montre, parce que je laisse voir que je suis triste et malheureux de ce qui arrive, voilà mademoiselle qui me dit qu'elle veut s'en aller, qu'elle est de trop dans ma maison... Ah!...

M. Simon s'interrompit lui-même par cette exclamation pour ne pas laisser percer l'émotion qui le gagnait à son tour. Sabine courut à lui, et l'embrassant de toutes ses forces, le retenant dans ses bras dont il voulait en vain se dégager, elle lui dit:

Mais, mon Dieu, que voulez-vous que je fasse? Je ferai ce que vous voudrez, moi... tout ce que vous voudrez, je me soumettrai à vos ordres... Voyons... voyons... ne soyez pas fâché contre moi... et surtout, je vous en prie, ajoutez-elle en l'entraînant vers sa tutrice, ne soyez pas fâché contre elle...

M. Simon sourit doucement à sa femme, en lui tendant la main; elle se jeta à son cou, et lorsque tous les trois se furent bien dit que c'était fini, qu'il n'y avait plus rien entre eux que la confiance d'autrefois, que les tendres sentimens qu'ils avaient toujours eus les uns pour les autres, Mme Simon, qui connaissait à fond le cœur de son mari lui dit:

Et maintenant, voyons, qu'est-il arrivé?

M. Simon poussa un profond soupir et leva les yeux au ciel d'un air peiné. Mme Simon reprit vivement:

Mais qu'est-il donc arrivé? car je te connais, mon ami, il faut qu'il se soit passé quelque chose de bien extraordinaire pour que tu nous aies traitées ainsi toutes les deux.

M. Simon ne répondit pas tout d'abord; il revenait en pensée sur ce qui l'avait ainsi changé, et il paraissait fort embarrassé et surtout très-malheureux d'être obligé de le dire.

Tu ne réponds pas? dit Mme Simon; mais c'est donc bien grave, bien triste?

Oui, repartit M. Simon, c'est grave et c'est triste... sans cela, vous ne m'auriez pas vu dans l'état où j'étais quand je t'ai fait appeler; je comptais que tu viendrais seule... Sabine est venue...

Et j'ai vu le mal que j'ai fait, dit la jeune fille.

Oh! repartit M. Simon, ce ne serait rien... mais...

Qu'est-ce donc? dirent ensemble Mme Simon et Sabine.

-- Voilà encore ce qui me désole, c'est que tu saches...

Il s'arrêta et reprit;

Mon enfant, ma pauvre enfant, laisse-moi un moment avec ma femme; il y a dans ce monde des choses que tu ne dois pas entendre.

Mais il s'agit de moi, j'en suis sûre, fit Sabine.

Peut-être... repartit M. Simon; mais crois-moi, Sabine, et tu dois être persuadée... nous chercherons, tous deux qui t'aimons, nous chercherons un moyen d'éviter le malheur qui te... qui nous menace tous...

Il s'agit de moi! repartit Sabine avec épouvante.

Voyons, sois raisonnable, crois-tu que nous ne t'aimions pas assez pour faire tout ce qui peut te sauver?...

Me sauver!... mais, mon Dieu... vous me faites peur...

Elle a raison, s'écria Mme Simon, la vérité lui sera moins cruelle que pareille incertitude...

M. Simon réfléchit un moment et dit tous bas, comme s'il se parlait à lui-même:

Oh! non, elle a déjà assez souffert aujourd'hui.

Mais c'est me tuer, s'écria Sabine, que de me laisser dans cette horrible attente.

Mais tu es plus cruel que si tu lui révélais le malheur qui la menace; parle... je t'en supplie... parle.

Eh bien! dit M. Simon, aie du courage, mon enfant, aie du courage.

Puis il reprit en s'adressant à sa femme:

Tu sais que lorsque tu m'as quitté pour retourner auprès de Sabine, j'étais fort préoccupé de savoir ce qui avait déterminé ce désespoir si subit et violent qui avait tout à coup frappé Silvestre, quand il avait appris la mort de la somme que Sabine lui avait envoyée. J'en avais bien quelque soupçon, et les paroles échappées de Sabine dans son délire ont dû vous en donner la vérité. Le paquet remis par Sabine à la porte de Silvestre est tombé de ses mains de sa tante; elle s'est emparée de la plus forte partie de cette somme et a disparu. Je le sais. Un domestique que j'ai envoyé il y a une heure à Prozny, vient de me dire que Mlle de Prozny, sortie quelques minutes après son neveu, n'était pas rentrée.

Les deux femmes écoutaient avec étonnement.

Ceci ne serait rien, repartit l'avoué. On la laisserait tranquille avec son argent, ou bien on la retrouverait si cela était nécessaire. Mais voici ce qui est possible. Mlle de Prozny avait laissé chez le portier de sa maison une lettre pour son neveu, dans le cas, avait-elle dit, où il rentrerait avant elle. Cette lettre, on l'a remise au domestique qui a dit que Silvestre était bien mort; mais, je me suis cru autorisé à la lire pour me éclaircir non seulement sur ce qu'était arrivé, mais encore sur ce que je pourrais avoir à faire. Cette lettre te la voici:

Eh bien! que renferme-t-elle donc cette lettre?

Ecoute-là, Sabine, et n'oublie pas qu'elle est écrite par une femme qui a vingt ans de moins que toi. Ne t'arrête point à des injures qui ne peuvent t'atteindre; mais songe qu'il nous faut toute notre prudence pour éviter le malheur dont nous menace la vengeance de Mlle de Prozny.

Lisez donc! s'écria Sabine tremblante.

M. Simon ouvrit la lettre d'un air désolé, et lut ce qui suit.

(La suite à demain)

le verre à glace, et autres articles dont conviendrait
gouvernements.
Signé HENRY WHEATON.
Berlin, le 10 octobre 1843.
est avec plaisir que j'ai vu, dans votre lettre du 9 de ce mois
le gouvernement américain désire favoriser le commerce
les états du Zollverein et ceux de l'Amérique. Le Zollve-
n n'a grevé aucun article américain, il a au contraire tout
nement abaissé le tarif sur le riz. Cela n'a pas empêché le
gouvernement américain d'aggraver les tarifs sur les articles
mands, à tel point que l'exportation en Amérique en est de-
nne impossible.
Nous croyons donc avoir le droit de nous plaindre que le gou-
vernement américain ait modifié les anciens tarifs, qui étaient
propres à notre commerce. Les tarifs sur les tabacs améri-
cains sont dans tous les pays, notamment en France, en Autri-
che et en Angleterre, plus élevés que dans le Zollverein. Une
comparaison entre les années 1834 et 1842 prouve que l'expor-
tion du tabac américain n'a point diminué. En effet, on a im-
porté en 1834, 148,355 quintaux de tabac; en 1842, le chiffre
est quintaux monte à 258,749. Il est vrai que depuis l'année
dernière on a élevé le tarif sur les cigares et le tabac à priser;
mais cette aggravation n'atteint point les feuilles de tabac à fu-
mer. Tout abaissement de tarif sur le tabac occasionnerait donc
une perte pour le Zollverein sans profiter aux états de l'Améri-
que, car il est très douteux que la consommation du tabac améri-
cain augmente en Allemagne après un abaissement du tarif.
Le Zollverein n'a pas jusqu'à présent l'intention de grever le
tabac américain ni de hausser les droits sur le riz; toutefois il
ne saurait prendre d'engagement à cet égard. La réouverture
des marchés américains serait d'un grand avantage pour le com-
merce du Zollverein. Si donc le gouvernement américain veut
bien nous accorder les avantages signalés dans votre lettre ami-
cale, le Zollverein à son tour, prendra en considération toutes
les mesures qui lui seront proposées pour favoriser en Allema-
gne le débit des tabacs américains et pour en augmenter la con-
sommation.
Signé, BULOW.

AFFAIRES D'ORIENT.

Une correspondance de Mosul contient des nouvelles tendant
à établir que la France intrigue activement dans cette contrée.
Tous ceux qui sont au fait des affaires de l'Orient, connaissent
l'importance qui se rattache dans ce pays aux églises
catholiques, comme puissant moyen d'action soit en bonne
soit en mauvaise part. La protection catholique que la France a
exploitée, depuis quelques années sur une si vaste échelle, elle
n'a pas négligé de l'exercer sur les Nestoriens, qui occupent
une si importante position sur les frontières de Turquie et de
Perse. On sait que le St.-Siège y avait envoyé des missionnai-
res de la protection du drapeau tricolore, ont poussé ac-
tuellement leurs travaux spirituels dans le Kurdistan.
Or, on apprend maintenant que M. Botta, consul français en
ce pays, a eu le courage d'offrir confidentiellement une large
somme au patriarche nestorien Mar Shimou, pour l'engager
à reconnaître l'autorité de Rome et à se placer en même temps
sous la protection de la France. Le correspondant ajoute, que
cette offre est prise à une source des plus authentiques,
et qu'il est en mesure d'affirmer que cette offre a été repoussée
sans hésiter. Après cet échec, M. Botta a changé de batteries, il
s'est efforcé et si bien, d'obtenir de Naurallah-Bey, le plus influ-
ent des chefs kurdes, la permission d'envoyer trois agents fran-
çais revêtus d'un caractère politico-religieux, dans l'intérieur
du Kurdistan, où ceux-ci auront la meilleure occasion
de se mettre en relations avec les Nestoriens et d'attein-
dre complètement le projet auquel le consciencieux patriarche
n'a pas voulu se prêter. Il paraît en même temps que M. Botta a
obtenu du pacha de Mosul la permission d'envoyer de l'argent
et autres secours aux nombreux Nestoriens qui y résident. De
nouveau, termine le même correspondant, les agents fran-
çais espèrent, non sans fondement, que ces contrées offriront
un champ plus vaste et plus fertile pour la protection catholi-
que, que ce l'a jamais été le Liban.

Le courrier de France n'est point arrivé aujourd'hui.
Bourse d'Amsterdam, du 5 février.
L'aspect des fonds nationaux a été plus favorable à la bourse de ce jour.
Ces opérations se sont effectuées dans les intégrales et les 4 1/2 % Syn-
dicaux n'ont pas pu se soutenir à leur cours d'hier, mais les 3 % es-
comptés et les coupons des ardoins étaient fort recherchés.
Cours de l'argent: prêt à garantie 2 1/2 %; prolong. 2 1/2 %; escompte 2 1/2 %.
Cours de l'or: 6 heures: 2 1/2 % 55; Holl. 5 % 100; Société de
Commerce: 130; Ardoins: 21.
(Handelsbl.)

Faits Divers.

DÉTAILS CURIEUX SUR LES FINANCES DE LA SERVIE.
Le chapitre le plus important dans les revenus publics est la
taxe sur le produit est évalué à 600,000 piastres, et
leur par tous les chefs de famille à partir de l'époque de
leur naissance jusqu'à l'âge de 60 ans, c'est-à-dire à-peu-près
de la population, car les Serviens se marient très-
tôt. Les impôts produisent 128,820 piastres. Sous le chapitre:
impôts publics, on voit figurer une source de revenus des plus
curieuses, et dont aucun autre pays connu ne fournit un second
exemple. Le gouvernement de la Servie n'a pas de dettes nationales,
et ne contracte que des emprunts en servie se font par conséquent en sens
contraire, et qui se pratique partout ailleurs. Il n'est pas moins
curieux de voir que le taux élevé ne provient pas du manque des capi-
taux, mais de l'occasion d'utiliser ceux qui sont libres. Ce
sont les sommes d'argent sont très-souvent
cachées dans des lieux et perdues pour la circulation. De prime
abord on se rend compte de ce que les forêts de l'état, ail-
leurs, ne sont fécondes pour les revenus des autres états
européens, ne produisent en Servie que la minime somme de
125 piastres. Elles sont la cause. Le pays étant généralement
couvert d'épaisses forêts, chaque habitant à la permission d'en
couper autant qu'il veut pour faire ses provisions de combusti-
bles et de bois de construction. Ce privilège, accordé par l'état
en dédommagement amplement les Serviens de ce qu'ils paient en guise
de taxes.

Le dernier chapitre qui figure sur ce budget unique dans son
genre est de 2341 piastres, provenant de la vente du bétail éga-
ré, lequel est d'abord remis entre les mains du capitaine du dis-
trict. Dans le cas où personne ne vient le réclamer, le bétail est
vendu publiquement au profit de l'état. Le revenu total de la
Servie a été l'année dernière de 887,883 piastres, tandis que la
dépense publique ne s'est élevée qu'à 830,651 piastres, ce qui
constate un surplus de revenu de près de 60,000 piastres. Heu-
reux le pays qui a de pareils déficits.

NOUVELLE RACE DE VERS A SOIE.

M. Julien Bertrand, missionnaire en Chine depuis plus de
vingt années, vient de faire connaître une nouvelle race de vers
à soie très robustes, qui vivent sur le chêne et y font leur
cocons. Connus de tout temps en Chine, ces vers y sont l'objet
d'une industrie importante; moins estimés que leurs confrères,
parce qu'ils produisent une soie moins belle, ils font vivre une
partie de la population du nord du céleste-empire. L'arbre
dont ils mangent la feuille est une espèce de chêne connu en
Europe, où il est déjà naturalisé. On doit le cultiver en taillis,
et on peut commencer à en utiliser la feuille dès la 7^e ou 8^e
année.

Rien n'est plus simple que ces éducations en plein air. Dès
que les premiers bourgeons apparaissent, on vient déposer sur
chaque arbre un certain nombre de vers naissans; ils y vivent
sans nul secours, si ce n'est la protection qu'on leur doit contre
la voracité des oiseaux. Quand ils ont dévoré toutes les feuilles
de l'arbre sur lequel on les a placés, il suffit d'incliner les ra-
meaux dépouillés vers un autre chêne voisin et chez lequel on
n'a pas mis d'habitans; les vers passent ainsi de l'un à l'autre.
On peut encore couper l'extrémité des branches où se sont ag-
glomérées les chenilles et les transporter sur un autre arbre
intact.

L'instinct des vers du chêne est bien supérieur à celui de nos
vers à soie ordinaires. Il semble que ces derniers, à mesure
qu'ils se sont éloignés de leur état primitif, s'en sont reposés
sur l'homme du soin de leur existence et de leur conservation,
tant ils montrent de faiblesse et de stupidité. Les vers du chêne,
au contraire, savent merveilleusement se protéger eux-mêmes;
ils se placent autour des rameaux et sur les feuilles, de manière
à éviter la pluie et le vent, et à s'abriter le plus possible contre
les atteintes du froid; ils sont assez robustes pour ne point périr
même ensevelis sous la neige. Leur existence est plus ou moins
longue, suivant la saison. Ordinairement ils commencent à
faire leurs cocons quarante jours après leur naissance; ces cocons
sont assez gros, et leur couleur est d'un jaune pâle; ils sont
entourés chacun par une feuille dans laquelle le vers s'enferme
d'abord au moment de filer, et qui forme une espèce d'envelop-
pe extérieure destinée à protéger l'insecte pendant son travail.
La récolte faite, une partie des cocons est filée, et produit une
soie assez grossière, mais très-nerveuse, et dont on fait des étof-
fes de la plus grande solidité. Les autres cocons sont mis en ré-
serve et au frais, et les papillons n'éclosent qu'au printemps
suivant, où a lieu la ponte.

ÉQUIPAGE DE CAMPAGNE DE NAPOLEON.

Voici comment se composait l'équipage de campagne de Na-
poleon, en 1812 au moment du départ pour la guerre de Russie.
Un équipage léger, fort de soixante et seize chevaux et un
équipage d'expédition, fort de cent soixante chevaux. Deux
cent quarante chevaux devaient transporter les gros bagages;
il y avait, en outre, un dépôt de vingt-quatre chevaux; ce qui
faisait un total de cinq cent six chevaux et de soixante-quatre
voitures.
Une somme de quatre cent mille francs fut mise à la disposition
du grand écuyer, pour l'achat, l'entretien et réparation de ces
équipages. On y ajouta trois cent mille francs pour la nourri-
ture des chevaux et les salaires de leur entretien. Total sept cent
mille francs.

Le budget ordinaire de l'armée s'élevait à trois millions.
Les voitures de l'armée se divisaient en trois classes.
D'abord, deux classes de voitures à son service particulier; une
berline, deux autres pour sa suite et pour son camp; quatre
calèches de course, en cas de besoin, et trois voitures de
bureau pour la secrétairerie d'état et le cabinet.
Douze voitures transportaient les généraux de service; deux ca-
lèches, la chambre; une voiture de chambre; quatre, la
bouche; deux fourgons, le menu, les autres, les ten-
tes, et enfin une gondole, les valets de pied.
Les voitures qui renfermaient des papiers précieux mar-
chaient toujours au milieu de la vieille garde, et restaient con-
fiées à un officier de grenadiers, commandant un fort détache-
ment de cette arme. Six chevaux ou mulets, conduits par trois
hommes, menaient chacune de ces voitures.

L'équipage léger comptait vingt mulets de bât pour la cantine,
les lits, les tentes, etc. Un valet de chambre, un maître d'hôtel,
deux cuisiniers, deux valets de pied et deux palefreniers,
tous à cheval, étaient toujours réunis à l'équipage léger.
Il y avait encore dix brigades de douze chevaux de selle, deux
chevaux de bataille, un d'allure, pour l'empereur, et neuf pour
le grand écuyer, l'écuyer de service, le page, le chirurgien, le
piqueur, le mameluck et trois palefreniers. Chacune de ces bri-
gades était désignée par le nom d'un des chevaux de l'empereur.
Jamais les porte-manteaux n'étaient portés en groupe des che-
vaux; ils restaient toujours déposés sur quatre petites charrettes
d'osier qui suivaient.

Le trésor formait un service à part, ainsi que l'ambulance,
composée d'un médecin, d'un chirurgien et d'un pharmacien à
cheval: tout ce qui était nécessaire à leur service, marchait à
dos de mulet.
L'empereur, à l'armée, montait presque toujours des chevaux
arabes, équipés d'une selle française en velours cramoisi; la
housse était de même couleur avec un double galon d'or.
Les jours de revue, la housse était en outre garnie de franges
d'or à grain d'épinards, et le cheval était natté.
L'empereur avait dans ses fontes deux pistolets toujours tenus
en état par le mameluck, ou à son défaut, par le piqueur de
service. Un piqueur suivait, portant en bandoulière la lunette
de l'empereur. Il y avait en outre, dans ses fontes, un poultréti
une bouteille de vin de Bordeaux, un pain et un gobelet. Un fla-
con d'argent, rempli de vieille eau-de-vie, servait rarement à
l'empereur, mais souvent aux soldats blessés près du grand ca-
pitaine.

Au bivouac, quoiqu'on dressât toujours une tente, l'empereur
ne se couchait presque jamais; il enfourchait une chaise,
s'appuyait sur le dossier, et finissait par s'endormir dans cette
attitude. Les jours de pluie, Napoléon se réfugiait dans un lan-
dauvais, sorte de voiture avec un lit et une table pour écrire.

Tous les matins, quelque graves que fussent les événemens
militaires, Napoléon faisait sa toilette avec un soin extrême, et
se rasait avec la plus minutieuse attention.

Le général espagnol Prim, comte de Reus, est véritable-
ment né en Prusse. La Gazette de Magdebourg donne les détails
suivans sur ce militaire. Jules Pruss, dit cette feuille, est fils du
percepteur Pruss, mort à Klotze, dans l'ancienne Marche, et
naquit en 1811 à Tangermünde sur l'Elbe. Il était destiné au
commerce; il fut mis en apprentissage à Gardelegen, vint de-
puis aider son père dans ses fonctions, et se rendit en 1821 à
Potsdam, où il entra dans la garde. Il fut employé comme aide-
secrétaire dans un bataillon. Bientôt il déserta parce qu'il n'ai-
mait pas la vie de garnison, se réfugia en Espagne et entra d'a-
bord au service des carlistes sous le nom de Juan Prim.

L'Hermine annonce la prochaine publication à Nantes
d'un journal ultra-légitimiste et ultra-catholique. Il aura pour
titre: La liberté comme en Belgique, il a pour directeur M. le
marquis de Regnon, et paraîtra une fois par semaine.

Un très-beau météore a été aperçu à Niort dans la nuit de
samedi dernier. C'était une énorme boule de feu qui laissait
après elle une longue traînée d'étincelles électriques et qui a
fini par se perdre dans l'espace.

On a exécuté à Bahia, le 4 novembre dernier, le nommé
Januario, un des brigands de la bande commandée par le fa-
meux Lucas. Au nombre des victimes de cette bande se trouvait
un vieillard nommé Correa, que Januario et quelques-uns de
ses complices avaient assommé à coups de pilon après l'avoir
attaché à une machine destinée à broyer la canne à sucre. Ils
auraient fait subir le même supplice à la fille du vieillard, si elle
ne s'était pas hâtée d'indiquer où étaient cachés l'or et l'argent
de son père. En apprenant la condamnation du brigand, le fils
de sa victime, le jeune Correa, vint demander comme un fa-
veur d'exécuter lui-même le meurtrier de son père, disant que
sa sœur l'aiderait s'il en était besoin. Cette demande lui fut
accordée; l'exécuteur ordinaire des hautes-œuvres l'accompa-
gnait pour suppléer à son inexpérience. Le jeune Correa, après
avoir attaché le nœud coulant au cou du patient et l'avoir pré-
cipité de l'échelle, s'appuya, suivant l'usage, sur ses épaules
pour hâter la suffocation; mais en ce moment la corde étant
venue à se rompre, ils roulerent tous deux par terre.

Le véritable exécuteur, s'emparant alors du condamné, dit
au jeune Correa: « Regardez bien comme il faut s'y prendre. »
et faisant hisser par ses aides Januario au haut du gibet, il con-
somma ainsi l'exécution du malheureux.

On écrit de Francfort, le 28 janvier:
Le projet de colonisation dans le Texas, formé par plusieurs
princes et autres hauts personnages de la noblesse allemande
paraît approcher de sa réalisation. Le comte Joseph Boos, aide-
de-camp du duc de Nassau, qui a séjourné pendant assez long-
temps au Texas, est de retour à Wisbade, et les nouvelles qu'il
a apportées de ce pays sont des plus favorables. On a déjà fait
construire des bâtimens pour recevoir les colons. Des sommes
assez considérables vont être versées, afin de pouvoir soutenir
ceux des colons qui en auraient besoin.

Les saisons sont changées, écrit-on de Rennes. Au milieu
de l'hiver la végétation est aussi avancée qu'au printemps; les
talus et les fossés sont couverts de violettes et de primevères
fleuries. Les paquerettes commencent à boutonner. Les fleurs
se montrent dans les jardins. Chose plus extraordinaire encore,
nous avons vu des asperges venues sous une couche en plein jar-
din, et très-belles. Jamais, de mémoire d'homme, on n'a vu, à
Rennes, une végétation aussi anormale.

En démolissant quelques restes de rempart, on a décou-
vert à Calais, deux vieux canons d'un gros calibre, qui remon-
tent évidemment par leur forme, au temps du siège de cette vil-
le dans le XIV^e siècle. Ils consistent en deux classes de poids
ensemble d'un millier de kilogrammes. Les deux tubes qui s'a-
daptent sur cette partie principale des canons de l'époque ont
disparu. La ville de Calais se propose de faire des démarches au-
près de M. le ministre de la guerre pour que ces deux vieux
témoins de l'héroïque résistance des Calaisiens à l'armée d'E-
douard III, restent à Calais.

LES PETITS MYSTÈRES DES MYSTÈRES DE PARIS DE M. EUGÈNE SUE.

Ceci est une anecdote toute littéraire, un mystère de la librairie
parisienne. Quelle est la chose qui n'a pas ses mystères au-
jourd'hui? L'industrie a ses mystères, ses falsifications infer-
nales, la politique a ses mystères, ses sornioiseries machiavéli-
ques. La librairie qui divulgue si bien les mystères de tout le
monde et de toutes choses n'a garde de divulguer les siens. Nous
avons cru trop longtemps que nos pages étaient enveloppées de
ténèbres, c'est nous qui le sommes. Les machinations diaboliques,
les mystères les plus ténébreux nous environnent de
toutes parts. M. Eugène Sue, pénétré de mystères, s'y est
laissé prendre comme le premier venu: son libraire, pardon du
terme, l'a fait au même.

Les Mystères de Paris ont fait assez de bruit dans le monde
pour qu'on attache quelqu'intérêt à connaître le mystère de
leur conception. Voici, à ce sujet, ce qui nous est parvenu: Les
Mystères de Paris ne devaient former primitivement que quatre
volumes, vendus à M. Ch. Gosselin sur le pied de trois mille francs
chaque, pour une exploitation de dix ans. Le traité signé, M. Ch.
Gosselin, qui est homme d'affaires, s'en alla au Journal des Dé-
bats et céda à M. Armand Bertin directeur de ce journal, moyennant
la somme de quinze cents francs chaque volume, la ré-
production en feuilleton de l'œuvre de M. Eugène Sue.

Les quatre volumes terminés, M. Eugène Sue, comme les
nombreux lecteurs de son livre savent, nageait encore en pleins
mystères. Il continua tant qu'il eut de mystères, et même ne
s'arrêta pas quand il n'en eut plus, comme le savent encore ses
nombreux lecteurs. Auteur et libraire conviaient alors d'épai-
sser la matière, de saturer le bon public de mystères; six nou-
veaux volumes furent entrepris et vendus à M. Armand Bertin
trente-six mille francs.

Les Mystères de Paris n'ont donc rapporté à leur auteur que
environ quarante mille francs; mais au libraire, à M. Ch. Gos-

celin, ils ont déjà produit plus de 150 mille francs; il est vrai que dans cet énorme bénéfice est comprise la vente au libraire Delloye, de l'édition illustrée pour la somme de 50 mille francs. Les tribunaux connaissent en ce moment d'un procès, intenté à M. Ch. Gosselin par M. Eugène Sue, au sujet de cette dernière édition, lequel procès révélera sans doute encore plus d'un mystère.

Ces petits mystères des *Mystères de Paris* seraient incomplets, il manquerait quelque chose à cette histoire de leur enfantement, si nous ne nommions pas le véritable auteur. On ne va peut-être pas nous croire, tout cela est cependant croyable — quand on connaît les mystères de la littérature parisienne — le véritable auteur, disons-nous, ou du moins le collaborateur essentiel, dont assurément vous n'avez jamais entendu parler, excepté aujourd'hui, est M. Dinaux, lequel M. Dinaux ne s'appelle même pas encore de son nom véritable qui est M. Goubaux!

On vient de nous adresser les vers suivants :

POUR LE PORTRAIT DU
général Bertrand.

Noble guerrier, il servit l'Empereur
Aux jours de gloire et de toute-puissance;
Mais de Napoléon partageant la souffrance,
Dans l'exil et dans le malheur,
Il fut plus noble encore! Modèle de constance,
De piété, de courage et d'honneur,
La France répond à son cœur
Par toute sa reconnaissance;
Le monde est son admirateur.

S. LASALLE.

EXTERIEUR.

RUSSIE.

ST-PETERSBOURG, 27 janvier. C'est demain que seront célébrées les fiançailles de la grande-duchesse Alexandra Nicolowna avec le prince Frédéric de Besse. Elles auront également lieu dans la maison impériale.

Les nouvelles qui nous arrivent sur les dernières opérations de notre corps d'armée détaché du Caucase, parlent en termes positifs d'une victoire importante, qu'à la fin de novembre y nos soldats ont remportée sur les montagnards rebelles du Daghestan, actuellement le principal théâtre de la guerre.

SUÈDE ET NORVÈGE.

STOCKHOLM 26 janvier. Notre roi s'est trouvé ce matin gravement indisposé. Dans le courant de la journée, après qu'on eût pratiqué une saignée S. M. se trouvait un peu mieux. Il paraît que c'était une attaque d'apoplexie. Le doyen des souverains atteint aujourd'hui sa 81^e année.

SUISSE.

BASEL, 1^{er} février. (Correspondance particulière du *Journal de La Haye*.) La conférence de Lucerne s'est réunie le 24. Elle a nommé une commission, présidée par l'avoyer de Lucerne, M. Siegwart-Müller, qui est chargé de formuler dans une circulaire à adresser aux cantons, les griefs et les vœux des états catholiques, au sujet de la sécularisation des couvens d'Argovie. Comme M. Siegwart-Müller se trouve en même temps le président du directoire fédéral et de la diète, sa position politique ajoute considérablement à l'influence que lui assure d'ailleurs son incontestable supériorité de talent. C'est, après l'ancien landammann M. Baumgärtner de St-Gall, l'homme le plus éminent du parti conservateur dans la Suisse allemande. Naguère ardent radical comme ce dernier, l'expérience n'a pas tardé à le ramener à des doctrines plus saines, dans lesquelles il a porté la même ferveur que dans celles dont il s'était fait précédemment l'organe passionné. Il paraît, d'après ce que disent depuis quelque temps à ce sujet les journaux conservateurs des cantons catholiques, que, dans le cas où la circulaire lucernoise provoquerait une majorité de réponses favorables, les six états représentés à la conférence se proposent de demander immédiatement une réunion de la diète, dans laquelle l'affaire des couvens argoviens serait remise sur le tapis, l'art. 12 du pacte fédéral invoqué, et le canton d'Argovie sommé de se soumettre à la loi fondamentale qui régit encore aujourd'hui la Suisse. L'art. 12 du pacte de 1815, disent les journaux conservateurs, par lequel l'existence des monastères a été mise sous la sauve-garde de la confédération, n'est pas moins sacré que l'art. 1^{er} qui reconnaît et garantit l'existence comme état souverain du canton d'Argovie, jadis pays sujet de Zurich et de Berne, dont l'indépendance avait été sérieusement remise en question au congrès de Vienne, et qui se serait alors donné garde d'élever la moindre objection contre l'article du projet de pacte, qui lui interdisait de livrer au pillage les couvens situés sur son territoire catholique du *Freyenamt*. Au fait, par une conséquence nécessaire de la violation de l'art. 12 entraîne l'anéantissement du pacte tout entier, et la prudence seule pourra empêcher les cantons coalisés de se mettre en état de scission définitive s'ils n'obtiennent pas le redressement de leurs griefs, c'est-à-dire, le rapport pur et simple du décret argovien du 13 janvier 1841. Mais dans le sentiment de leur faiblesse, abandonnés ou mal soutenus par les autres états conservateurs, ils se bornent probablement à émettre une protestation qui n'aura de valeur qu'à l'époque, sans doute éloignée, où la faction radicale sera battue en Suisse.

Le fougueux révolutionnaire Siedler, de Zug, un de ces énergiques qui ont si déplorablement marqué dans l'origine de nos troubles, a fait dernièrement de vains efforts, pour détacher son canton de la conférence de Lucerne. S'il y eût réussi, le principal but de la conférence aurait été manqué, vu que le concours de six cantons est nécessaire, aux termes du pacte, pour convoquer une diète extraordinaire.

Le gouvernement semi-radical du Schaffouse va avoir maille à partir avec celui du grand-duché de Bade, pour avoir laissé enlever deux sujets badois sur le territoire du grand-duché par les habitants d'une commune frontalière suisse, et fait retenu ces prisonniers dans la prison du chef-lieu.

Il se publie depuis quelque temps à Haritz (canton des Grisons) une feuille politique dans l'idiotisme romand ou rhétien, dérivée de l'ancienne langue des habitans de l'Etrurie. Ce journal intitulé *L'Aurore*, ne peut être lu et compris que par la très-petite population qui, seule en Europe, a conservé, presque sans altération au bout de plus de deux mille ans, l'usage de cette langue, jusqu'ici sans autres monumens littéraires qu'une traduction de la bible, une liturgie protestante, des chansons populaires et des almanachs.

Le canton du Tessin (Suisse italienne) a exporté l'année dernière pour un million et demi de francs, de France, de soie tant brute que filée, récoltée sur son territoire.

PRUSSE.

BERLIN, le 2 février. Les journaux de cette ville contiennent la nouvelle d'un décret royal, auquel il ne manque que la publicité et d'après lequel S. M. a fixé à 10 silbergros le droit sur les fers bruts de l'étranger, qui ne payaient rien jusqu'à présent, et à 1 thaler 15 silbergros le droit sur les fers qui payaient jusqu'ici 1 thaler. Par contre, le tarif de 3 thalers pour le fer en barres menues a, dit-on, éprouvé une réduction de plus, le décret renfermerait des dispositions relativement à l'achat des rails de chemins de fer pour les voies prussiennes (sauf meilleurs avis pour celle-là seulement dont l'état prend la garantie) et à l'égard de la fixation des diverses sortes de fer. On se rappellera, touchant ce point, à quelles amères plaintes l'ancien état de choses a donné lieu.

BRESLAU, 24 janvier. Le convoi du chemin de fer, parti hier au soir d'ici pour Oppeln, rencontra près de Chroszinna, à un mille d'Oppeln, une neige si profonde que le train placé devant les deux puissantes locomotives, pour débayer le chemin, en fut couvert et que le convoi ne put avancer. Il fallut faire venir des voitures pour transporter les passagers à Oppeln, et les habitans des villages voisins du chemin furent requis de le débayer.

La *Gazette Universelle de Prusse*, du 2 de ce mois, dément formellement le bruit répandu, par les journaux sur le grand nombre de déserteurs russes qui auraient cherché un refuge en Prusse.

ITALIE.

LIVOURNE, 30 janvier. Enfin, après dix ans d'attente, le gouvernement pontifical vient de terminer la portion de route qu'il avait à construire de Civita-Vecchia à Orbetello, pour venir s'embrancher avec la chaussée que le grand-duc de Toscane a fait élever dans les Marémmes. Depuis que le duc Léopold est arrivé, par une suite de travaux persévérans, à assainir en grande partie et à rendre à l'agriculture cette contrée pestilentielle et déserte, où les Etrusques avaient établi autrefois le siège d'un puissant empire, et qui s'étend des Apennins à la mer, entre l'embouchure du Tibre et les monts de Volterra, les vœux de tous demandaient au gouvernement romain qu'il voulût bien faire les frais de quelques milles de route sur son territoire afin de compléter entre Florence et Rome une nouvelle voie de communication. La chose a été finalement menée à bon terme. C'est l'ancienne voie Aurélienne qu'on vient de rouvrir.

La nouvelle route est presque toute en plaine, en dehors des neiges et des glaces qui couvrent la route des Apennins pendant l'hiver, et loin des bois si redoutés jadis des voyageurs, et qui, aujourd'hui encore, ne sont pas toujours sans danger. La distance entre les deux capitales est aussi abrégée; car, en partant de Rome par Civita-Vecchia, Castro, Grosseto, Sienna, on arrive le quatrième jour à Florence, tandis qu'il faut six jours par les anciennes routes. Du reste, la voie Aurélienne traverse un sol plein de souvenirs classiques. Elle passe près des tombes antiques de Corneto, où l'on admire les premières peintures de l'Europe, et près du fameux pont de la Badia, le plus beau des monumens étrusques qui sont arrivés jusqu'à nous. Elle conduit encore à la grotte de Girona, et à celle de Monte Argentele, ces deux merveilles en stalactites. Les fortifications et le lac d'Orbetello, si bizarres et si pittoresques, se trouvent aussi sur le chemin. Sans entrer dans plus de détails, nous croyons en avoir dit assez pour que cette nouvelle intéresse vivement les voyageurs qui vont visiter l'Italie.

ESPAGNE.

On écrit de Paris, 3 février, 8 heures du soir :
« Le gouvernement a reçu cette après-midi une dépêche télégraphique qui annonce la mort de l'infante Carlotta, épouse de l'infant Francisco, oncle de la reine Isabelle II, et père du duc de Cadix, l'un des prétendans à la main de la reine d'Espagne.
« Cet événement inattendu va accélérer le départ de la reine Christine.
« L'infante Carlotta est la sœur cadette de la duchesse de Berry et de Christine de Bourbon, avec lesquelles elle était brouillée depuis plusieurs années. »

PORTUGAL.

LISBONNE, le 24 janvier. Voici le budget de 1843 à 1844 :
Dépenses. Liste civile: la reine, 365 contos (2,190,000 fr.); le roi, 100 (600,000 fr.); la duchesse de Bragança, 40 (240,000 fr.); princesse Amélie, 4 (24,000 fr.); infante Anna, 15 (90,000 fr.); infante Isabella, 40 (240,000 fr.); totaux, 564 (3,384,000 fr.); cortès, conseil-d'état, etc., 1,624; ministère de l'intérieur, 1,275; dito finances, 695; dito justice et cultes, 420; dito guerre, 2,558 (15 millions); dito marine, 864; dito affaires-étrangères, 219.
Dépenses extraordinaires: Dette étrangère, 1,144 (6,864,000 fr.); dette intérieure, 1,143 (6,858,000 fr.); diverses dépenses, 93; contos, 11,158; recettes, 9,843; déficit, 1,315 (7,890,000 fr.).

FRANCE.

On écrit de Paris, 3 février :
La discussion générale du budget a commencé d'hier dans les bureaux de la chambre. Les membres de l'opposition n'ont pas manqué de saisir cette occasion d'attaquer l'équilibre annoncé par le ministre des finances. M. Deslongrais, dans le bureau, a essayé de prouver par une fantasmagorie de chiffres, que cet équilibre n'était pas sérieux. M. Lepelletier d'Aulnay a reproduit en d'autres termes l'opinion du député de Vire. MM. Muret de Bord et Achille Fould, dans le même bureau, ont au contraire démontré qu'il y avait équilibre, que

ces prévisions des dépenses et celles des recettes n'étaient pas factices, mais qu'elles reposaient sur des évaluations précises. M. Muret de Bord a ajouté qu'il croyait l'emprunt d'autant inutile, que l'état pouvait avoir recours aux 200 millions de créances des caisses d'épargnes. M. Ach. Fould a été d'avis que ne fallait toucher qu'avec réserve aux fonds des caisses d'épargnes pour les besoins de l'état. Dans les autres bureaux, l'opinion dominante a été que le budget était aussi bien qu'on pouvait le faire, après les années de crise financière que nous avons subies par suite des événemens de 1840 dans la question d'Orient. Voici quelles ont été les opérations de la caisse d'épargne de Paris pendant le premier mois de l'année 1844 : les dépôts sont élevés à 4,842,148 fr., les remboursemens à 3,737,000 fr. Le boni a été de 1,105,148 fr.

On rapporte que M. de Larochejaquelein ayant appris que de Salvandy avait donné sa démission, accourut près de l'honorable président en s'applaudissant de la conquête que venait de faire le parti légitimiste, dont le député de Plœrmel se croit le chef, comme on sait. — Et de quelle conquête entendez-vous parler? lui dit M. de Salvandy. — Et parbleu, mon cher collègue, de la vôtre, répliqua M. de Larochejaquelein. — J'ai partisans à la chambre, au pays, reprit avec dignité M. de Salvandy. M. de Larochejaquelein fut obligé d'avouer qu'il était trompé.

Ce fait, s'il est vrai, prouve l'illusion complète du parti légitimiste.

Théâtre-Royal-Français.

Judi 8 février. La première représentation de :

1760, OU UNE MATINÉE DE GRAND SEIGNEUR

Comédie en un acte et en vers, par M. Alexandre de Longpré.

Le Dieu et la Bayadère,

grand opéra en deux actes, paroles de M. Scribe, musique de M. A. Desobry.
Au deuxième acte: GRANDE JOUTE DANSANTE, par Mmes A. Gaudin et Laborde.

On commencera à SEPT heures.

Ordre du spectacle; 1^o 1760. 2^o Le Dieu et la Bayadère.

ANNONCES.

6283. L'Assemblée Générale de la Société des Bateliers de Vapour, entre le Havre et la Hollande, est fixée au Dimanche 10 Mars prochain, et aura lieu au domicile de la DIRECTION au Havre.

POUR CAUSE D'ABANDON DE COMMERCE.

A LOUER

pour un terme de 20 ou 30 ans, et pour en jouir immédiatement.

La belle FABRIQUE DE FAYENCE avec deux Moulins en dépendant à Echternach au Grand-Duché de Luxembourg, présentant par sa situation géographique tous les avantages sous le rapport des matières premières, trouvent en majeure partie sur les lieux, que pour le débouché des marchandises, favorisé tant par de grandes routes et la rivière de la Sarre, par l'union douanière allemande et le traité de commerce avec la Belgique. Les Bâtimens spacieux de cet Etablissement permettent d'y établir outre tout autre usine et avantageusement une verrerie, vu que les matières premières essentielles, se trouve à proximité d'Echternach. Pour avoir de plus amples renseignements, s'adresser au propriétaire, Dondelinger, à Echternach.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 5 Février.

	Int.	COURS 3 fév.	OUVERT.
Dette active	5	100	100
Dito dito	2 1/2	55 1/2	55 1/2
Syndicat	4 1/2	94	94
Dito	3 1/2	79 1/2	80
Société de Commerce	4 1/2	140 1/2	140 1/2
Dito nouvelle	4 1/2	—	—
Emprunt de 1836	4	—	—
Dito des Indes	5	—	99 1/2
Chemin de fer du Rhin	4 1/2	—	95 1/2
Dito de Harlem	—	75 1/2	75
Dito de Rotterdam	—	75 1/2	75
Act. du lac de Harlem	5	—	105 1/2
Oblig. Hopé & C. 1798 & 1816 5	—	—	108 1/2
Dito dito 1828 & 1829 5	—	—	108 1/2
Inscript. au Grand-Livre	6	—	173 1/2
Certificats au dito	6	—	—
Dito inscriptions 1831 & 1833 5	—	—	—
Emprunt de 1840	4	—	91 1/2
Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	91
Passive	5	—	5 1/2
Dette différée à Paris	—	—	7 1/2
Espagne	—	—	—
Deffered	—	—	—
Ardoins	5	21 1/2	21 1/2
Obligations Goll. & Comp.	5	—	—
Autriche	—	—	—
Dito métalliques	5	—	—
Dito dito	2 1/2	—	—
Angleterre	—	—	—
Cons. Ann.	3	—	—
France	—	—	—
Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—
Pologne	—	—	—
Actions 1836	—	—	—
Bresil	—	—	—
Cons. Ann.	5	—	—
Portugal	—	—	—
Obligations à Londres	2 1/2	—	48 1/2

Bourse d'Amsterdam du 5 Février.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ardoins, 5 % ». — Dette différée ancien, ». — Passivo, 5 % ». — Lots de Hollande. Cours après la Bourse (2 1/2 heures). Ardoins, sans variation. — Coupures de

Bourse de Vienne du 29 Janvier.

Métalliques, 5 % 111 1/2 ». — Dito, 4 % 100 ». — Dito, 3 % 75 1/2 ». de 1834, 150 1/2 ». — Actions de la Banque 1631.

LA HAYE, chez Léopold Leberberg, Laga

Dépôt-général à Amsterdam chez M. SCHOONHUYSEN et de Beurssteeg; et à Rotterdam, chez S. VAN REYN SNOEK, Beurssteeg.